

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01534 Numéro SIREN : 421 249 244 Nom ou dénomination : FINANCIERE MACE

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2020 sous le numéro de dépôt 9809

FINANCIERE MACE

Société par actions simplifiée

Au capital de 762 245 euros

Siège social : Rue Louis Blériot

ZAC du Forum

44700 ORVAULT

421249244 RCS NANTES

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 décembre 2019

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Déposé au Greffe

le **27 JUIL. 2020**

sous le N° **9809**

RCS N° **9861534**

FINANCIERE MACE

Rue Louis Blériot
ZAC du Forum
44700 ORVAULT

COMPTES ANNUELS
au 31 décembre 2019



LBA

WALTER FRANCE

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

2 rue de l'Hôtellerie - 44482 CARQUEFOU Cedex - France

Téléphone : +33(0)2 51 85 28 30 - Fax : +33(0)2 40 25 19 08

E-mail : contact@lba-walterfrance.com

Site internet : www.lba-walterfrance.com

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	419,00	419,00		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	2 083,00	2 083,00		
Immobilisations financières				
Participations	3 449 444,65	100 000,00	3 349 444,65	3 349 444,65
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 451 946,65	102 502,00	3 349 444,65	3 349 444,65
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et comptes rattachés	196 496,40		196 496,40	431 346,00
Créances diverses	464 373,50		464 373,50	480 018,63
Disponibilités	260 070,54		260 070,54	163 744,29
Charges constatées d'avance	100,00		100,00	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	921 040,44		921 040,44	1 075 108,92
TOTAL ACTIF	4 372 987,09	102 502,00	4 270 485,09	4 424 553,57

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	762 245,09	762 245,09
Réserve légale	76 224,51	76 224,51
Autres réserves	1 800 258,06	1 607 447,81
<i>Résultat de l'exercice</i>	252 223,02	422 810,25
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 890 950,68	2 868 727,66
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	57,98	150 056,18
Emprunts et dettes financières divers	1 164 592,49	1 176 358,25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 439,90	8 853,68
Dettes fiscales et sociales	206 315,01	219 428,77
Autres dettes	1 129,03	1 129,03
TOTAL DETTES (1)	1 379 534,41	1 555 825,91
TOTAL PASSIF	4 270 485,09	4 424 553,57
(1) Dont dettes à moins d'un an	1 379 534,41	1 555 825,91
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	57,98	150 056,18

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 4.270.485,09 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 1.256.042,07 Euros et dégageant un bénéfice de 252.223,02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ FAITS CARACTÉRISTIQUES

Par décision du 5 juillet 2019, la société MOTORLAND a absorbé la société NANTES Scoot'R avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2019.

L'échange de titres issu de la fusion MOTORLAND / NANTES SCOOT R a généré une charge exceptionnelle de 345 K€ et un produit financier de 345 K€

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Evènement post clôture

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 survenue en mars 2020 n'a pas de conséquence significative sur la valeur comptable des actifs et passifs tels qu'elle ressortait au 31 décembre 2019.

Les conséquences sur les flux opérationnels 2020 et la situation financière seront probablement significatives mais leurs évaluations sont très incertaines à ce jour.

La direction a mis en œuvre l'ensemble des mesures d'urgence permettant d'assurer la continuité de l'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles dans le contexte évolutif de crise sanitaire liée à covid-19.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur réelle des titres est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Impôt sur les sociétés - Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2016, la société FINANCIERE MACE est société mère d'un groupe qui a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu dans le cadre de l'article 223 A du CGI, composé des sociétés MOTOREP et MOTORLAND.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	419,00				419,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	419,00				419,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 083,00				2 083,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 083,00				2 083,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées	3 794 461,65		345 017,00		3 449 444,65
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 794 461,65		345 017,00		3 449 444,65
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	3 796 963,65		345 017,00		3 451 946,65

ANNEXE

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	419,00			419,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	419,00			419,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 083,00			2 083,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 083,00			2 083,00
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	2 502,00			2 502,00

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	de 2 à 3 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	sur 3 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Titres de participation	445 017,00		345 017,00	100 000,00
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	445 017,00		345 017,00	100 000,00
TOTAL DES PROVISIONS	445 017,00		345 017,00	100 000,00

Dont dotations et reprises financières

345 017,00

ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ÉTAT DES CRÉANCES			
Actif circulant			
Autres créances clients	196 496,40	196 496,40	
Personnel et comptes rattachés	2 000,00	2 000,00	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	80,85	80,85	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	2 189,01	2 189,01	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	294,00	294,00	
Groupe et associés	459 688,60	459 688,60	
Débiteurs divers	121,04	121,04	
Charges constatées d'avance	100,00	100,00	
TOTAL DES CRÉANCES	660 969,90	660 969,90	

	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Empr. & dettes / étab. de crédit à 1 an max	57,98	57,98		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 439,90	7 439,90		
Personnel et comptes rattachés	32 646,86	32 646,86		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	68 549,18	68 549,18		
Etat - Impôts sur les bénéfices	27 389,00	27 389,00		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	66 513,40	66 513,40		
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	11 216,57	11 216,57		
Groupe et associés	1 164 592,49	1 164 592,49		
Autres dettes	1 129,03	1 129,03		
TOTAL DES DETTES	1 379 534,41	1 379 534,41		

■ ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

	Montant pour les entreprises liées	Montant pour les entreprises liées par participation
Postes du compte de résultat		
Produits de participation		232 526,94
Charges financières		7 290,07

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	196 496,40
Autres créances	2 458,09
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	198 954,49

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57,98
Emprunts et dettes financières divers	4 648,13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 439,90
Dettes fiscales et sociales	85 950,19
TOTAL DES CHARGES À PAYER	98 096,20

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	100,00
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	100,00

ANNEXE

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Actions ordinaires entièrement libérées	15,24	50 000		

ANNEXE

■ ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au profit de

Engagements de caution

Les engagements de caution de la société sont les suivants :

Pour le compte de la société MOTORLAND :

- 1- Organisme : WELLS FARGO BANK INTERNATIONAL UNILIMITED COMPAGNY
Objet : Contrat de distribution INDIAN et TRIUMPH
Montant : 1 000 000 euros
- 2- Organisme : CREDIT AGRICOLE
Objet : contrat de prêt
Montant initial : 100 000 euros
Capital restant dû au 31/12/2019 : 57 744 euros
- 3- Organisme : CREDIT AGRICOLE
Objet : billet de trésorerie
Montant initial : 300 000 euros
Montant au 31/12/2019 : 275 000 euros
- 4- Organisme : CREDIT AGRICOLE
Objet : Contrat de distribution KTM
Montant : 50 000 euros
- 5- Organisme : CIC OUEST
Objet : Contrat de distribution KYMCO
Montant : 40 000 euros

Pour le compte de la société NANTES MOTO :

- 7- Organisme : CAISSE D'EPARGNE
Objet : Contrat de prêt
Montant initial : 94 000 euros
Capital restant dû au 31/12/2019 : 42 678 euros

Engagements en matière de pensions, compléments de retraites et indemnités assimilées

La gestion externe des régimes de retraite est assurée par une caisse de retraite. Elle se traduit par le versement de primes destinées à couvrir les engagements de retraite de l'entreprise.

ANNEXE

■ EFFECTIF MOYEN

	Effectif moyen salarié	Effectif mis à la disposition de l'entreprise
Cadres et assimilés	4	
Employés	4	
TOTAL DES EFFECTIFS	8	

ANNEXE

■ LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et av. consentis par la Sté et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	CAHT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Sté exercice	Observations
				BRUTE	NETTE						
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous											
Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)											
MOTOREP	400 000,00	1 430 871,53	99,95	1 750 759,29	1 750 759,29			5 272 177,00	148 696,00	149 925,00	Comptes clos le 31/12/2019
NANTES MOTO	210 000,00	949 978,97	99,99	995 132,44	995 132,44		94 000,00	5 838 358,00	80 525,00		Comptes clos le 31/12/2019
ZE BIKE	40 000,00	724 142,56	99,95	35 980,00	39 980,00			3 708 303,00	78 505,00	79 950,00	Comptes clos le 31/12/2019
MOTORLAND	205 400,00	151 876,01	99,81	508 572,92	508 572,92	410 150,00	1 490 000,00	6 823 730,00	20 666,00		Comptes clos le 31/12/2019
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
AME	200 000,00	2 254 182,00	27,50	55 000,00	55 000,00			12 268 652,00	455 331,00		Comptes clos le 31/12/2019

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

Filiales françaises (ensemble)

Filiales étrangères (ensemble)

Participations non reprises au paragraphe A

Dans les sociétés françaises (ensemble)

ANNEXE

ANNEXE

■ LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et av. consentis par la Sté et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	CAHT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Sté exercice	Observations
			BRUTE	NETTE						

Dans les sociétés étrangères (ensemble)

FINANCIERE MACE
Société par actions simplifiée au capital de 762 245 euros
Siège social : Rue Louis Blériot
ZAC du Forum, 44700 ORVAULT
421249244 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 252 223,02 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	252 223,02 euros
A titre de dividendes	230 000,00 euros
Soit 4,60 euros par action	
Le solde	22 223,02 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à	1 822 481,02 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera

déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 4.60 euros, et que le montant non éligible à l'abattement de 40% s'élève à 229 995.40 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

230 000,00 euros, soit 4,60 euros par titre.

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 230 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

230 000,00 euros, soit 4,60 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 4,60 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 229 995,40 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

230 000,00 euros, soit 4,60 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 4,60 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 229 995,40 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Bertrand MACE



FINANCIÈRE MACÉ

Société par Actions Simplifiée

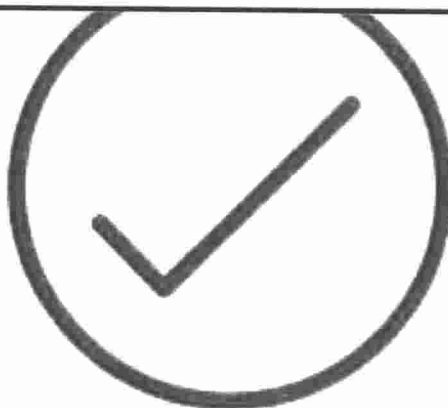
Rue Louis Blériot
ZAC du Forum
44700 ORVAULT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019



Écoute



Certification



Risque

FINANCIERE MACE
Société par Actions Simplifiée

Rue Louis Blériot
ZAC du Forum
44700 ORVAULT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE MACE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 8 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Evènements post-clôture » de l'annexe des comptes annuels relatifs à la crise du Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan s'élève à 3 349 445 euros, sont évalués et dépréciés sur la base de leur valeur réelle selon les modalités décrites dans la note « valeurs immobilisées » du paragraphe des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à contrôler la cohérence des hypothèses retenues par la Direction et apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président en date du 5 juin 2020 et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 8 juin 2020

**Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO AUDIT**

Pascal POTIRON

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	419,00	419,00		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	2 083,00	2 083,00		
Immobilisations financières				
Participations	3 449 444,65	100 000,00	3 349 444,65	3 349 444,65
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 451 946,65	102 502,00	3 349 444,65	3 349 444,65
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et comptes rattachés	196 496,40		196 496,40	431 346,00
Créances diverses	464 373,50		464 373,50	480 018,63
Disponibilités	260 070,54		260 070,54	163 744,29
Charges constatées d'avance	100,00		100,00	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	921 040,44		921 040,44	1 075 108,92
TOTAL ACTIF	4 372 987,09	102 502,00	4 270 485,09	4 424 553,57

ANNEXE

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Impôt sur les sociétés - Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2016, la société FINANCIERE MACE est société mère d'un groupe qui a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu dans le cadre de l'article 223 A du CGI, composé des sociétés MOTOREP et MOTORLAND.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du Plan Comptable Général applicables à la clôture (Règlement ANC 2014-03 mis à jour).

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	419,00				419,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	419,00				419,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 083,00				2 083,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 083,00				2 083,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées	3 794 461,65		345 017,00		3 449 444,65
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 794 461,65		345 017,00		3 449 444,65
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	3 796 963,65		345 017,00		3 451 946,65

ANNEXE

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	419,00			419,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	419,00			419,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 083,00			2 083,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 083,00			2 083,00
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	2 502,00			2 502,00

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	de 2 à 3 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	sur 3 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Titres de participation	445 017,00		345 017,00	100 000,00
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	445 017,00		345 017,00	100 000,00
TOTAL DES PROVISIONS	445 017,00		345 017,00	100 000,00

Dont dotations et reprises financières

345 017,00

ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ÉTAT DES CRÉANCES				
Actif circulant				
Autres créances clients	196 496,40	196 496,40		
Personnel et comptes rattachés	2 000,00	2 000,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	80,85	80,85		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	2 189,01	2 189,01		
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	294,00	294,00		
Groupe et associés	459 688,60	459 688,60		
Débiteurs divers	121,04	121,04		
Charges constatées d'avance	100,00	100,00		
TOTAL DES CRÉANCES	660 969,90	660 969,90		
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Empr. & dettes / étab. de crédit à 1 an max	57,98	57,98		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 439,90	7 439,90		
Personnel et comptes rattachés	32 646,86	32 646,86		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	68 549,18	68 549,18		
Etat - Impôts sur les bénéfices	27 389,00	27 389,00		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	66 513,40	66 513,40		
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	11 216,57	11 216,57		
Groupe et associés	1 164 592,49	1 164 592,49		
Autres dettes	1 129,03	1 129,03		
TOTAL DES DETTES	1 379 534,41	1 379 534,41		

■ ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

	Montant pour les entreprises liées	Montant pour les entreprises liées par participation
Postes du compte de résultat		
Produits de participation		232 526,94
Charges financières		7 290,07

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	196 496,40
Autres créances	2 458,09
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	198 954,49

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57,98
Emprunts et dettes financières divers	4 648,13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 439,90
Dettes fiscales et sociales	85 950,19
TOTAL DES CHARGES À PAYER	98 096,20

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	100,00
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	100,00

ANNEXE

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Actions ordinaires entièrement libérées	15,24	50 000		

■ CRÉDIT BAIL

	Redevances restant à payer				Valeur de rachat
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	TOTAL	
Crédit bail mobilier					
Inst. techn. mat. et outillage	8 693,00	2 173,00		10 866,00	4 013,00
TOTAL DU CRÉDIT BAIL MOBILIER	8 693,00	2 173,00		10 866,00	4 013,00
TOTAL DU CRÉDIT BAIL	8 693,00	2 173,00		10 866,00	4 013,00

ANNEXE

■ ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au profit de

Engagements de caution

Les engagements de caution de la société sont les suivants :

Pour le compte de la société MOTORLAND :

- 1- Organisme : WELLS FARGO BANK INTERNATIONAL UNILIMITED COMPAGNY
Objet : Contrat de distribution INDIAN et TRIUMPH
Montant : 1 000 000 euros
- 2- Organisme : CREDIT AGRICOLE
Objet : contrat de prêt
Montant initial : 100 000 euros
Capital restant dû au 31/12/2019 : 57 744 euros
- 3- Organisme : CREDIT AGRICOLE
Objet : billet de trésorerie
Montant initial : 300 000 euros
Montant au 31/12/2019 : 275 000 euros
- 4- Organisme : CREDIT AGRICOLE
Objet : Contrat de distribution KTM
Montant : 50 000 euros
- 5- Organisme : CIC OUEST
Objet : Contrat de distribution KYMCO
Montant : 40 000 euros

Pour le compte de la société NANTES MOTO :

- 7- Organisme : CAISSE D'EPARGNE
Objet : Contrat de prêt
Montant initial : 94 000 euros
Capital restant dû au 31/12/2019 : 42 678 euros

Engagements en matière de pensions, compléments de retraites et indemnités assimilées

La gestion externe des régimes de retraite est assurée par une caisse de retraite. Elle se traduit par le versement de primes destinées à couvrir les engagements de retraite de l'entreprise.

ANNEXE

■ EFFECTIF MOYEN

	Effectif moyen salarié	Effectif mis à la disposition de l'entreprise
Cadres et assimilés	4	
Employés	4	
TOTAL DES EFFECTIFS	8	

ANNEXE

■ LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et av. consentis par la Sté et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	CAHT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Sté exercice	Observations
			BRUTE	NETTE						
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)										
MOTOREP	400 000,00	1 430 871,53	99,95	1 750 759,29	1 750 759,29		5 272 177,00	148 696,00	149 925,00	Comptes clos le 31/12/2019
NANTES MOTO	210 000,00	949 978,97	99,99	995 132,44	995 132,44	42 678,00	5 838 358,00	90 525,00		Comptes clos le 31/12/2019
ZE BIKE	40 000,00	724 142,56	99,95	39 980,00	39 980,00		3 708 303,00	78 506,00	79 960,00	Comptes clos le 31/12/2019
MOTORLAND	206 400,00	181 876,01	99,81	608 572,92	508 572,92	1 422 744,00	6 823 730,00	20 666,00		Comptes clos le 31/12/2019
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
AME	200 000,00	2 264 182,00	27,50	55 000,00	55 000,00		12 283 952,00	667 125,00		Comptes clos le 31/12/2019

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

Filiales françaises (ensemble)

Filiales étrangères (ensemble)

Participations non reprises au paragraphe A

Dans les sociétés françaises (ensemble)

- Expertise-comptable
- Audit
- Conseils



CENTRE DE FORMALITÉS
DES ENTREPRISES
Greffe du Tribunal de Commerce de
NANTES
Immeuble Rhuys
2 Bis Quai François Mitterrand
BP 86209
44262 NANTES Cedex 2

Remis aux
comptes.

Le 24 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli aux fins de dépôt au greffe et d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, les documents juridiques relatifs au dépôt des comptes annuels 2019 pour la société FINANCIERE MACE accompagné du chèque d'un montant de **45,80** euros correspondant aux frais de dépôt.

Vous trouverez également les documents juridiques relatifs au changement de Commissaire aux Comptes titulaire pour la société FINANCIERE MACE accompagné d'un chèque d'un montant de **195,38** euros correspondant aux frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Sarah GACI